

L'EUROVÉLOROUTE "VIARHÔNA"

Un projet d'aménagement d'itinéraire modes doux structurant sur le territoire de la CCG



SOMMAIRE

Préambule

L'objet de la concertation 4

Le maître d'ouvrage 5

Contexte et enjeux

Les enjeux du projet 7

Un projet prévu par les principaux documents-cadre de planification 8

La "ViaRhôna" : une réelle opportunité 10

Caractéristiques du projet soumis à concertation

Les intérêts du projet 12

Les caractéristiques de la Véloroute "ViaRhôna" à l'échelle de la communauté de communes 13

Les variantes du projet sur la partie EST du territoire 14

L'analyse comparative multi-critères sur la partie EST du territoire 15

Les variantes du projet sur la partie OUEST du territoire 16

L'analyse comparative multi-critères sur la partie OUEST du territoire 17

Les types d'aménagement proposés : fonctionnels et sécuritaires 18

Un financement multipartenarial 20

Calendrier prévisionnel de l'opération 20

Comment participer à la concertation ? 22

Lexique et glossaire des abréviations 23

PRÉAMBULE

La concertation concerne le projet d'aménagement d'un itinéraire modes doux (aussi appelés modes actifs) structurant de la Communauté de communes du Genevois (CCG) : l'Eurovéloroute "ViaRhôna".

Bien qu'il s'inscrive dans une logique d'aménagement global, la concertation ne porte que sur la partie française de l'itinéraire, entre les communes de Bossey et Valleiry.

La présente concertation devra permettre de :

- Informer des enjeux et objectifs de l'opération d'aménagement de la « ViaRhôna » sur le territoire de la CCG
- Présenter à la population les orientations prises concernant le projet d'aménagement
- Permettre au plus grand nombre d'exprimer son avis sur le projet

Éléments constitutifs du dossier de concertation

Ce dossier présente :

- Les enjeux du projet
- Le projet d'aménagement de l'Eurovéloroute "ViaRhôna" sur le territoire
- Les différents scénarios de tracés étudiés
- Les préconisations
- Les différents types d'aménagements possibles

Sur la base de cette concertation, les études seront poursuivies et permettront d'affiner le projet qui sera proposé à l'enquête publique.

Une concertation publique règlementaire

La présente concertation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L. 103-2.3° du Code de l'Urbanisme.

Extrait de l'article L. 103-2 :

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : [...]

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.

La collectivité mène cette concertation du 20 mars au 20 avril 2018. Elle souhaite que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue sur ce projet concernant l'aménagement de l'Eurovéloroute "ViaRhôna", itinéraire de modes doux structurant sur le territoire.

Le périmètre de la concertation comprend les 17 communes de la CCG. L'itinéraire relierait sur une distance d'environ 15km, les communes de Bossey, Collonges-sous-Salève, Archamps, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Chênex, Valleiry.

Les moyens de communication mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- Le présent dossier est mis à disposition du public au siège de la CCG situé à Archamps et dans toutes les mairies notamment les mairies de Bossey, Collonges-sous-Salève, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Chênex, Valleiry
- Les modalités de la concertation sont diffusées dans le Dauphiné Libéré (édition Annemasse et le Genevois) et le Messenger (édition Genevois)
- Une exposition avec plans et documents explicatifs du projet est à disposition du public au siège de la CCG situé à Archamps
- Une réunion publique de présentation du projet est organisée le Jeudi 29 mars 2018 à 20h30 à Valleiry à l'Espace Albert FOL
- Le site internet de la CCG (www.cc-genevois.fr) est actualisé avec des informations sur le projet
- Des registres sont mis à disposition pour l'expression des personnes intéressées au siège de la CCG situé à Archamps et dans toutes les mairies notamment les mairies de Bossey, Collonges-sous-Salève, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Chênex, Valleiry

La CCG porte deux projets d'aménagement d'itinéraires modes doux structurants à l'échelle de son territoire :

- sur l'axe Est-Ouest, l'Eurovéloroute "ViaRhôna"
- sur l'axe Nord-Sud, les liaisons "Archamps - Beaumont et Beaumont - Saint-Julien"

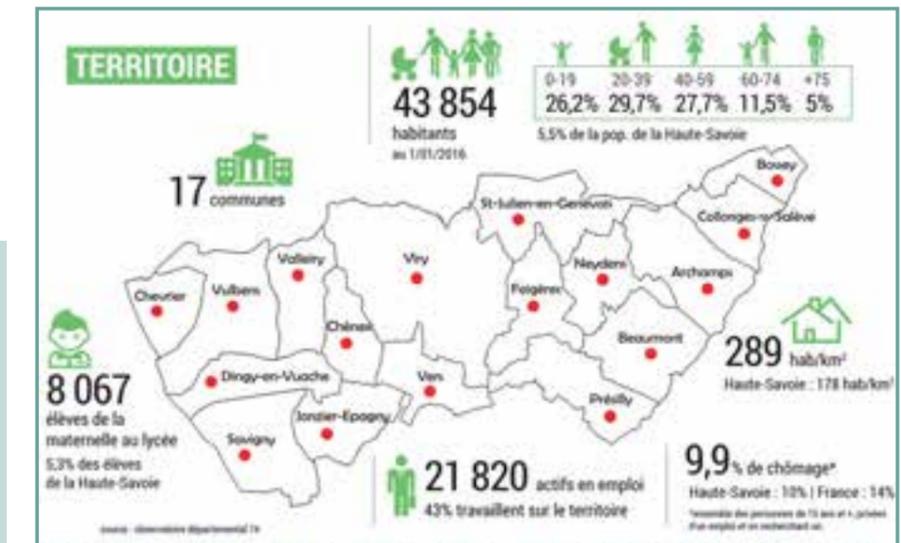
La collectivité a décidé de mener les concertations préalables de ces deux opérations complémentaires sur la même période, du 20 mars au 20 avril 2018.

Le maître d'ouvrage : la Communauté de communes du Genevois (CCG)

Créée le 1^{er} janvier 1996, la CCG a notamment pour compétences l'aménagement du territoire, le développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que la politique du logement et du cadre de vie.

En 2016, en modifiant ses statuts, la CCG devient l'autorité compétente pour le développement des modes doux.

À ce titre, la CCG est le maître d'ouvrage du projet d'aménagement d'itinéraire modes doux de l'Eurovéloroute "ViaRhôna" sur son territoire.



CONTEXTE ET ENJEUX

La collectivité doit répondre à de nombreux enjeux de mobilité : chaque jour, **plus de 73 000 déplacements** sont effectués, entraînant saturation des axes routiers. Le vélo (2%) et la marche (17%) ne représentent que **19 déplacements sur 100** alors qu'ils sont souvent plébiscités par la population comme une **alternative souhaitable** (source : Enquête Déplacements Grand territoire - 2016).

Ainsi, la CCG se donne comme objectifs de **développer l'usage des modes doux** par la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et d'**apporter une nouvelle solution de mobilité** pour le plus grand nombre en répondant aux **déplacements utilitaires du quotidien et des loisirs**. Cela participera également à l'amélioration du cadre de vie (santé, environnement) et à l'attractivité du territoire.

Développer les modes doux : une réponse concrète aux enjeux de mobilité

- **répondre aux besoins de déplacement** : diminuer la très forte part modale de l'automobile en augmentant sensiblement la part modale des déplacements en modes doux, notamment les déplacements de courte et moyenne distance (de 0 à 6 km) qui sont les plus émetteurs de pollution (43% des déplacements en voiture font moins de 3 km)
- **encourager le rabattement des usagers vers les transports en commun**, notamment vers le futur pôle d'échanges multimodal de Saint-Julien (terminus du tramway Genève-Saint-Julien, gare SNCF et gare routière) en facilitant l'utilisation couplée « modes doux + transports en commun »
- **investir à moyen terme pour l'aménagement de la voirie et des espaces publics** avec des coûts mesurés pour un impact aussi fort que la mise en place de lignes de transport public

Développer les modes doux : des objectifs partagés pour le territoire

- Concevoir un itinéraire cyclable sécurisé et continu
- Permettre le développement de la pratique des modes doux
- Répondre au fort potentiel de cette pratique
- Produire les effets positifs liés au changement modal (effet bénéfique sur la santé, réduction de pollution, économie d'espace, diminution de la congestion)
- Rendre villes et centres bourgs plus attractifs grâce aux aménagements favorables aux modes doux
- Engendrer des retombées économiques (tourisme, BTP, industries et commerces cycles, services, évènements, etc.)

Le projet de l'Eurovéloroute "ViaRhôna" prévu par

les principaux documents-cadres de planification



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) 2014-2024

Le SCOT de la CCG a été approuvé en 2014. L'une de ses prescriptions est de "permettre une alternative aux modes individuels motorisés", notamment par le développement de véloroutes.



PROJET DE TERRITOIRE 2015-2020

Cette feuille de route politique fixe les priorités d'intervention de la CCG pour répondre aux enjeux en termes de : transports et déplacements, économie, actions sociales, environnement, développement urbain et logement.



MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCG - 2016

En 2016, la Communauté de communes modifie ses statuts afin d'intégrer pleinement à la compétence mobilité, le développement des modes doux. Elle définit alors son schéma modes doux.



PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS 2016-2030

Le 3^{ème} projet d'agglomération englobe les politiques publiques d'urbanisation, de mobilité et d'environnement à l'échelle transfrontalière. Le projet Eurovéloroute "ViaRhôna" sur le périmètre de la CCG est inscrit à la *Mesure 35.10*.

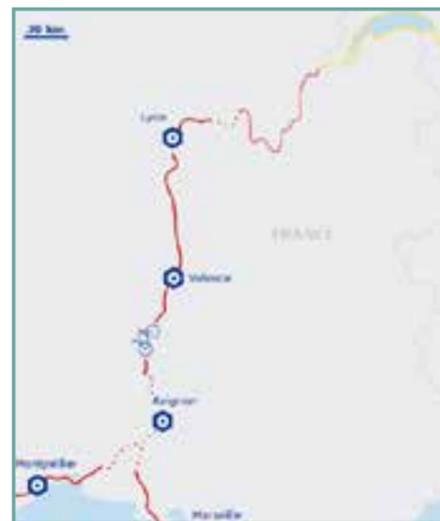


PLAN DÉPARTEMENTAL VÉLO VOIES VERTES - 2017

Afin de concilier mobilité durable et attractivité touristique, le Département de la Haute-Savoie a présenté en 2017 son Plan départemental Vélo Voies Vertes. Il encourage les collectivités locales à engager des projets d'aménagements cyclables sur leur territoire.



**L'Eurovéloroute "ViaRhôna":
815 km reliant le Lac Léman aux plages de
la Méditerranée**



L'Eurovéloroute n°17

- Itinéraire Véloroute européen n°17 en continuité de «La Route du Rhône» (350 km en Suisse)
- Un projet multipartenarial
- Mise en valeur par Auvergne Rhône-Alpes Tourisme
- Objectif de réalisation 2020 (NB : 70% de l'itinéraire réalisé en 2017)
- Potentiel de fréquentation : 1^{er} itinéraire modes doux en France

**Sur le territoire transfrontalier du Genevois :
2 itinéraires concernés par la "ViaRhôna"**

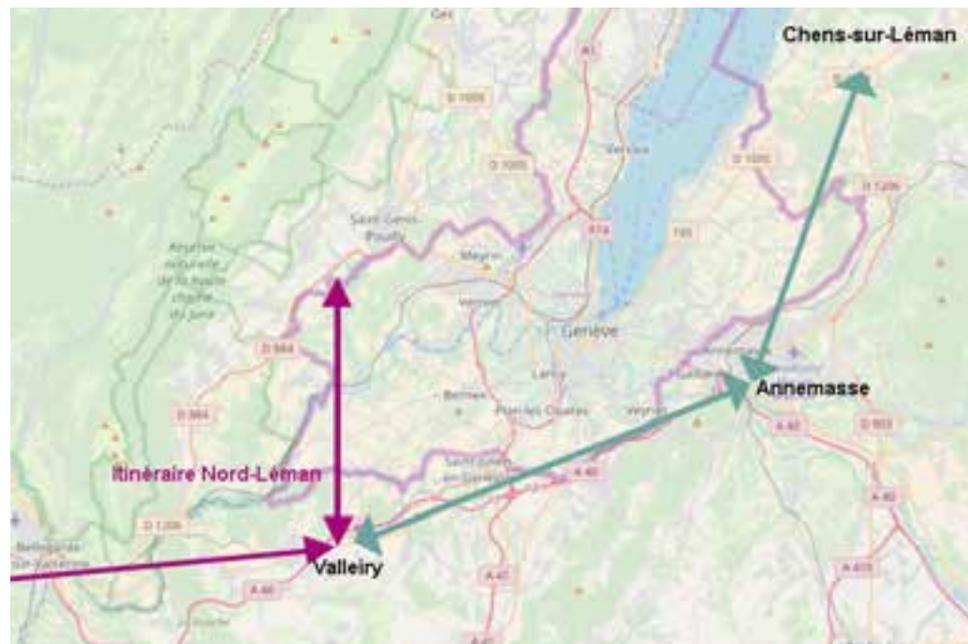
1. Itinéraire Nord Léman : opérationnel

L'itinéraire Nord Léman reliant notamment Chevrier - Vulbens - Valleiry est déjà opérationnel.

2. Itinéraire Sud Léman : inscrit à la "ViaRhôna" en 2015

L'itinéraire Sud Léman visant à relier Chens-sur-Léman à Valleiry, inscrit en 2015 à l'Eurovéloroute, reste à déterminer.

A l'échelle de la CCG, il s'agit d'une réelle opportunité pour relier les communes les plus à l'est du territoire au tronçon Nord Léman de la "ViaRhôna" déjà existant au niveau de Valleiry. En effet, les connexions avec les territoires limitrophes, également engagés dans le projet plus large de la "ViaRhôna", assurent la continuité de l'itinéraire pour les usagers.



Itinéraire Sud Léman de la "ViaRhôna" à aménager

**CARACTÉRISTIQUES DU PROJET
SOUMIS À CONCERTATION**

Un projet structurant pour les habitants et les cyclotouristes

Le projet vise à assurer une **continuité d'itinéraire** entre les pôles urbains du territoire de la CCG et à **desservir une part importante de la population locale** : 30 000 habitants sont concernés (environ 5 000 habitants à l'est ; 15 000 habitants à Saint-Julien-en-Genevois ; 10 000 habitants sur la partie ouest) du fait de leur lieu d'habitation ou de travail.

S'inscrivant dans des couloirs de déplacements quotidiens, locaux et transfrontaliers, l'itinéraire vise à **participer au désengorgement des routes**.

L'aménagement de l'itinéraire **en majorité en site propre** (site sans véhicules motorisés) doit permettre des déplacements sécurisés pour tous les types de modes doux : marche, vélo, trottinette, rollers, personnes à mobilité réduite, etc.

Un tel itinéraire constitue également un atout en termes d'**attractivité du territoire pour les cyclotouristes**, qui pourront le traverser dans le cadre de l'Eurovéloroute "ViaRhôna" et éventuellement séjourner sur le territoire.

Une étude de faisabilité visant à déterminer le meilleur tracé

Dès la reconnaissance de la "ViaRhôna" en Eurovéloroute en 2015, la CCG a souhaité saisir l'opportunité d'aménager des itinéraires de modes doux structurants à l'échelle de son territoire. En 2017, elle a donc mené une étude de faisabilité afin de préconiser le meilleur tracé pour la ViaRhôna **en cohérence et en partenariat** avec les territoires adjacents.

Cette étude a permis d'étudier différents tracés et solutions d'aménagements et de les comparer en termes d'objectifs à atteindre, de **contraintes techniques, financières et foncières**. Les éléments présentés à la population dans le cadre de cette concertation sont issus de cette étude de faisabilité validée par l'ensemble des partenaires.

La CCG a analysé, parallèlement à cet itinéraire "ViaRhôna" traversant le territoire d'est en ouest, des **liaisons cyclables complémentaires nord-sud**, entre Archamps et Beaumont et entre Beaumont et Saint-Julien.

Une étude de faisabilité partenariale

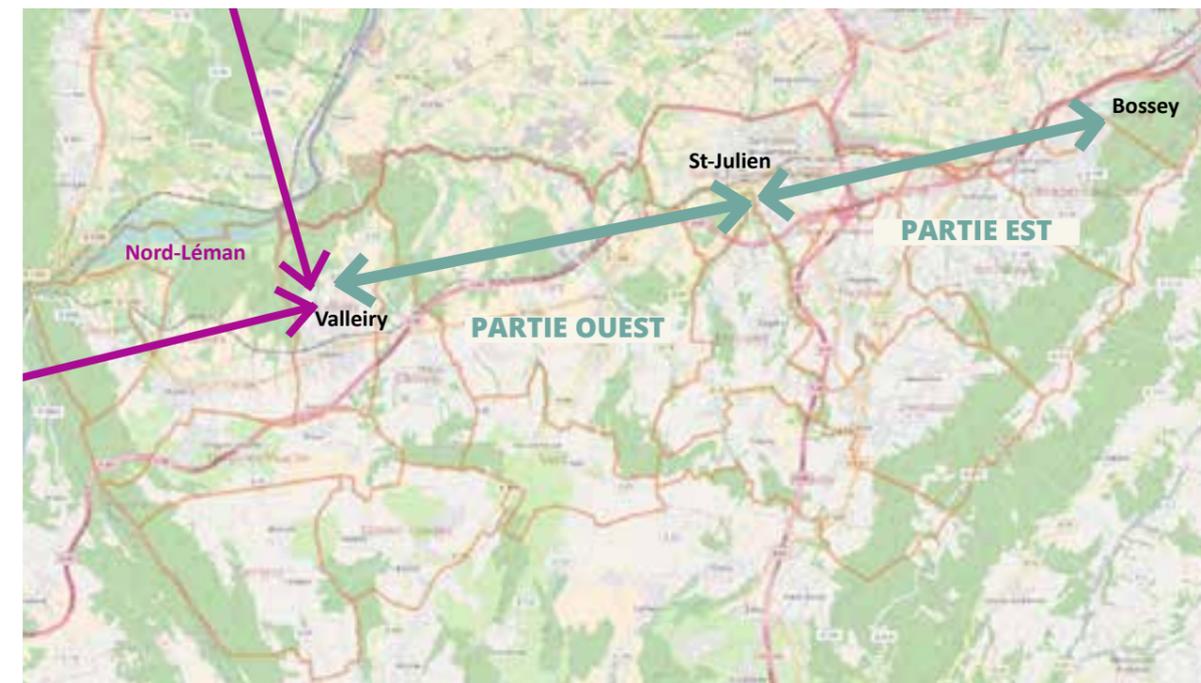
De nombreux partenaires institutionnels ont été invités à partager l'étude de faisabilité conduite par la CCG avec J. Philippe SAUZIER et Gabriel SMADJA - V2O Transports, prestataires en charge de cette étude.

Un atelier participatif a également été organisé le 30 mai 2017 avec les habitants, les usagers et associations intéressées. Les participants se sont exprimés sur les tracés à étudier.

Les partenaires : Région Auvergne Rhône-Alpes ; Conseil Départemental 74 ; Pôle métropolitain du Genevois français ; République et Canton de Genève ; Annemasse Agglomération ; Thonon Agglomération ; Syndicat du Vuache ; Syndicat mixte du Salève ; Compagnie Nationale du Rhône ; ATMB ; Comité Départemental Haute-Savoie de cyclotourisme ; Pro vélo Genève ; Communes de Archamps, Bardonnex, Beaumont, Bossey, Chancy, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Feigères, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Soral, Troinex, Valleiry, Veyrier, Viry, Vulbens.

Les caractéristiques de la véloroute "ViaRhôna" traversant la CCG

- environ **15 km** d'itinéraire
- sur **l'axe est - ouest**
- le long de la **frontière** avec la Suisse
- en **connexion** avec l'itinéraire "ViaRhôna" Nord-Léman existant à l'ouest et l'itinéraire "ViaRhôna" en projet à l'est
- divisée pour les besoins de l'étude en 2 secteurs :
 - **partie EST** concernant le territoire à l'est de Saint-Julien-en-Genevois, concentrée au pied du Salève
 - **partie OUEST** à l'ouest de Saint-Julien-en-Genevois
- traversant les communes de **Bossey, Collonges-sous-Salève, Archamps, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Chênex, Valleiry** (selon les variantes)



Itinéraire "ViaRhôna" à aménager sur le territoire de la CCG

Qu'est ce qu'une VÉLOROUTE ?

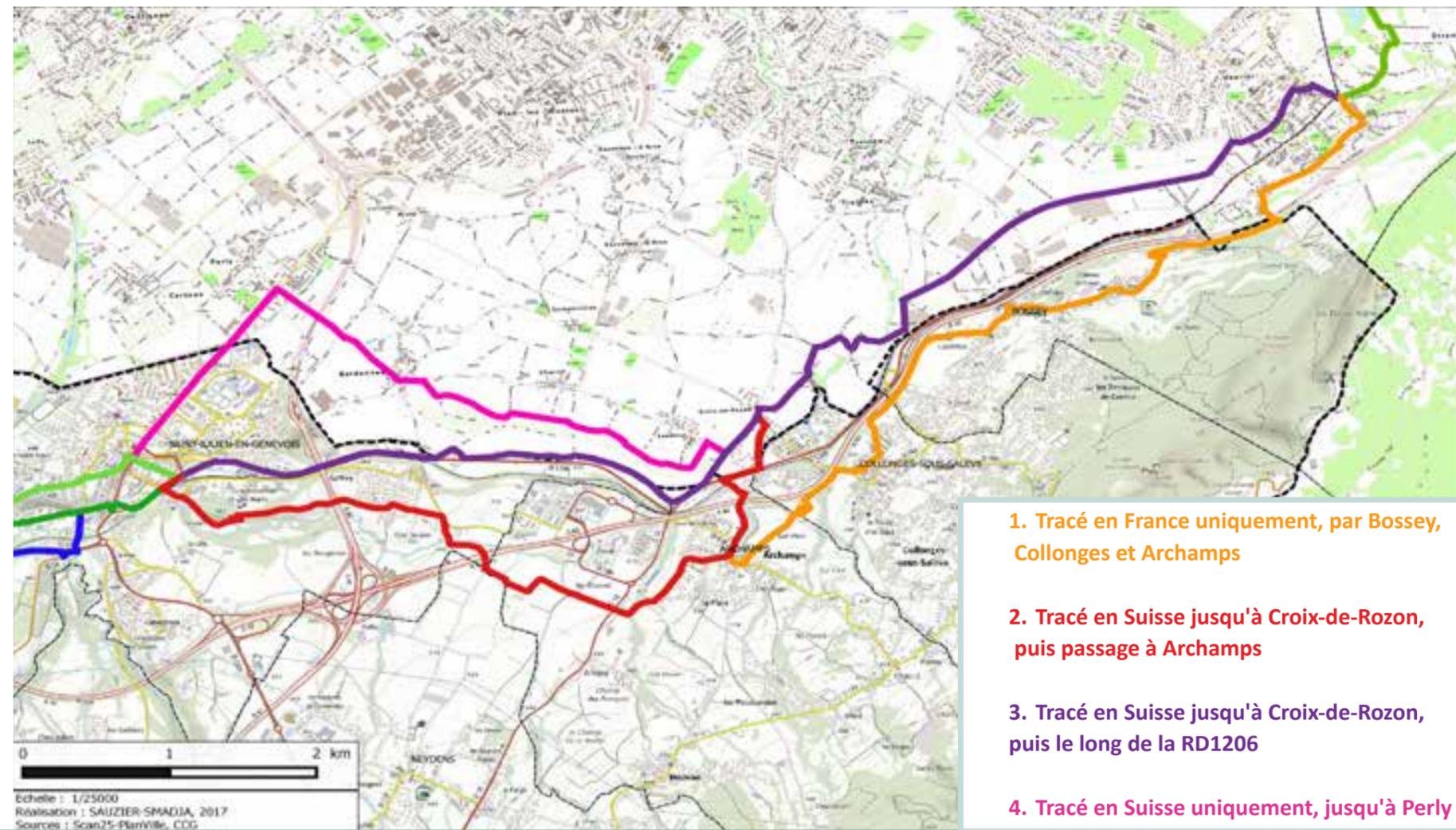
Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance à vocation touristique, continu et adapté à la circulation à vélo (confort, sécurité, balisage, services, etc.). Elle peut être composée de voies vertes, de pistes cyclables et de voies à faible trafic, partagées et / ou aménagées.

Qu'est-ce qu'une VOIE VERTE ?

Une voie verte est une voie en site propre réservée aux modes doux : vélos, piétons, rollers, etc. Elle vise à répondre aux déplacements quotidiens et aux loisirs.

Les quatre variantes sur la partie EST de la CCG

Les variantes étudiées pour le tracé de la "ViaRhôna" sur la partie EST de la CCG traversent les communes de Bossey, Collonges-sous-Salève, Archamps, Saint-Julien-en-Genevois (selon les variantes). Toutes les variantes sont concentrées au pied du Salève, pour être accessibles à tous et pas seulement aux plus sportifs.



L'analyse comparative multi-critères des quatre variantes sur la partie EST de la CCG

CRITÈRES	1. BOSSEY - COLLONGES - ARCHAMPS	2. CROIX DE ROZON - ARCHAMPS	3. CROIX DE ROZON - RD1206	4. SUISSE - PERLY
Longueur (France + Suisse)	11 km	12 km	10,3 km	11,5 km
Temps de parcours	55 min	56 min	44 min	49 min
Relief - ambiance - paysage	--	+	++	++
Sécurité - limitation du nombre de points durs	--	+	+	+
Population et emplois desservis	-	-	++	+
Part de l'itinéraire en site propre	37 %	37 %	50 %	32 %
Minimisation de l'impact foncier (% du linéaire à acquérir)	15 %	10 %	22 %	3%

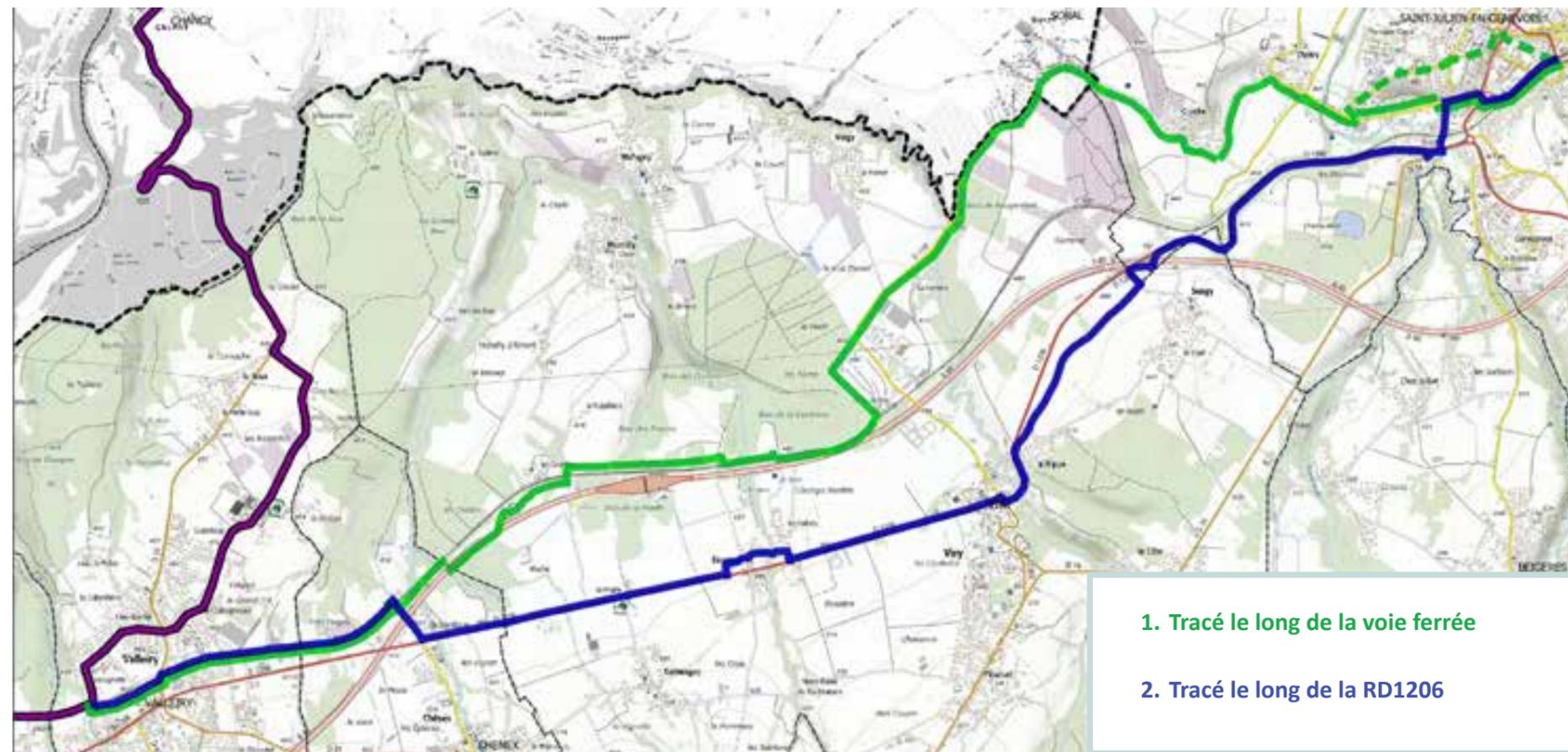
La variante "3. Croix de Rozon - RD1206" : variante préconisée par le maître d'ouvrage

Cette analyse permet d'avoir un aperçu des impacts des différents tracés par rapport aux critères retenus. Ces critères n'ont pas fait l'objet de pondération.

La variante "3. Croix de Rozon - RD 1206" devance nettement les variantes 1, 2 et 4. C'est donc cette variante qui est préconisée.

Les deux variantes sur la partie OUEST de la CCG

Les variantes étudiées pour le tracé de la "ViaRhôna" sur la partie OUEST de la CCG traversent les communes de Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Chênex, Valleiry (selon les variantes). A Valleiry, la liaison est faite avec le tracé déjà existant Nord Léman de la "ViaRhôna".



1. Tracé le long de la voie ferrée

2. Tracé le long de la RD1206

L'analyse comparative multi-critères des deux variantes de la partie OUEST de la CCG

CRITÈRES	1. LE LONG DE LA VOIE FERRÉE	2. LE LONG DE LA RD1206
Longueur (France + Suisse)	12,6 km	11,9 km
Temps de parcours	54 min	51 min
Relief - ambiance - paysage	+	--
Sécurité - limitation du nombre de points durs	+	--
Population et emplois desservis	-	-
Part de l'itinéraire en site propre	71 %	89 %
Minimisation de l'impact foncier (% du linéaire à acquérir)	25 %	47 %

La variante "1. Le long de voie ferrée" : variante préconisée par le maître d'ouvrage

Cette analyse permet d'avoir un aperçu des impacts des différents tracés par rapport aux critères retenus. Ces critères n'ont pas fait l'objet de pondération.

La variante "1. Le long de le voie ferrée" devance nettement la variante 2. C'est donc cette variante qui est préconisée.

Des aménagements fonctionnels sécuritaires

L'objectif de la CCG est d'aménager des itinéraires cyclables fonctionnels, opérationnels et sécuritaires. Cette double page présente les types d'aménagements que l'on pourra rencontrer sur l'itinéraire en fonction des contraintes de terrain.

Critères globaux d'aménagement préconisés :

- Largeur de roulement : 3 mètres
- Accotements enherbés : 0,75 mètre
- Pente maximum : de l'ordre de 3% (sauf exception sur très courte distance)
- Emprise totale (avec fondation) : 6 mètres
- Revêtement : enrobé noir (sauf secteur à fort enjeu environnemental)
- Sécurisation des intersections
- Des aires d'arrêt simples tous les 4 à 5 km avec du mobilier standard (acier ou bois)
- Dispositif de restriction d'accès si nécessaire
- Traitement paysager limité portant surtout sur les aires d'arrêt
- Aucun système d'éclairage



Piste cyclable bidirectionnelle adaptée au contexte urbain



Voie partagée sur les axes à faible trafic



Aire d'arrêt avec arceaux de stationnement, panneau d'information et tables de pique-nique



Écluse sur véloroute visant à ralentir le trafic et sécuriser les cyclistes



Voie verte adaptée aux secteurs ruraux



Voie verte le long d'un axe routier

Un financement multipartenarial

Coût de l'opération

Le coût global de l'opération sur la partie française est estimé à **8,5 millions d'euros** dont 6,3 millions d'euros de travaux. Les contraintes financières seront prises en compte : limitation du nombre d'emprises foncières et du nombre d'ouvrages.

De nombreux partenaires mobilisés

De nombreux partenaires encouragent les aménagements modes doux. Le plan de financement prévisionnel tient compte de ses partenariats en cours de mobilisation :

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie activement impliqué contribuerait à hauteur de 2,5 millions €.

Via le **Plan Rhône** :

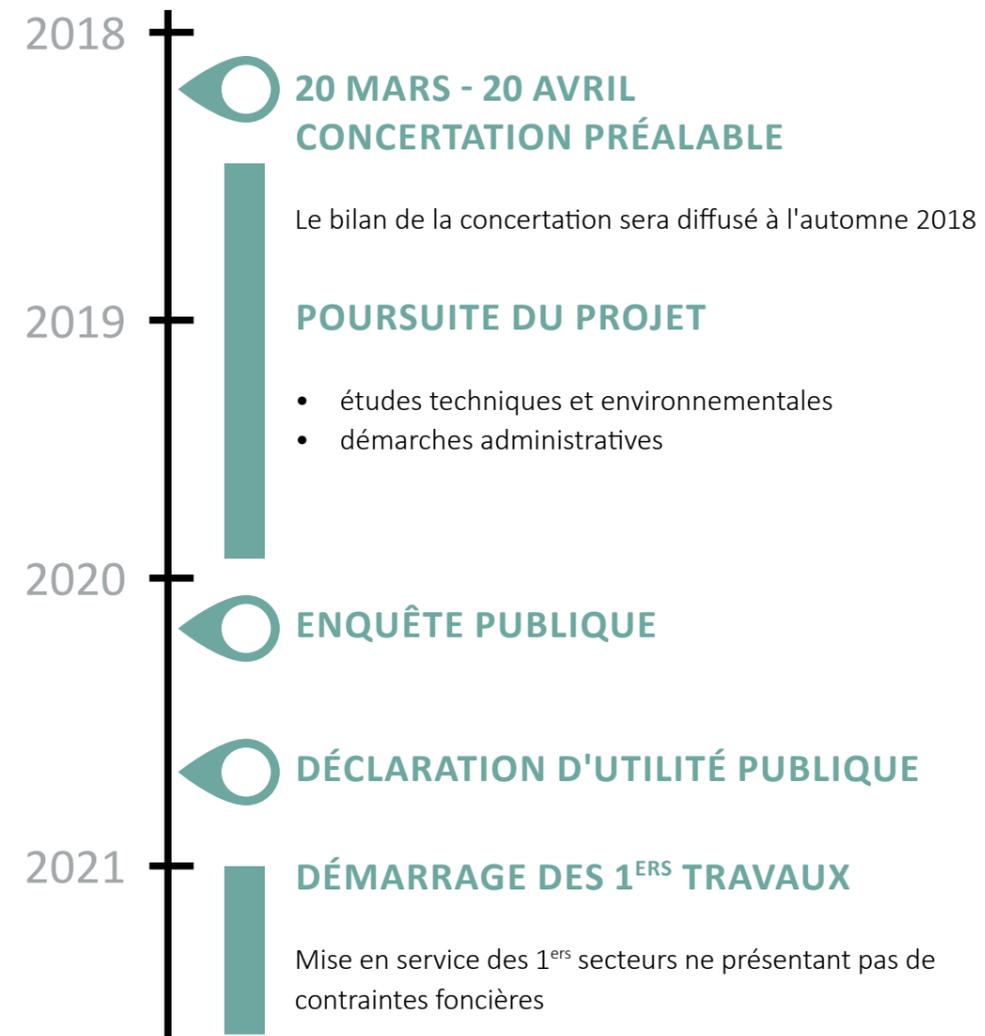
- la **Région Auvergne Rhône-Alpes** garante de la cohérence globale de la "ViaRhôna" participerait à hauteur de 440 000 € ;
- l'**Union Européenne (FEDER)** à hauteur de 300 000 € ;
- la **Compagnie Nationale du Rhône** à hauteur de 300 000 €.

Enfin, la **Confédération suisse** dans le cadre du 3^{ème} projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

En prenant en compte les montants plafonds de chacune de ces aides, la part restant à la charge de la CCG est estimée entre 20 et 40 % du coût de l'opération, soit entre 1,7 et 3,4 millions d'euros.

Le projet associe également d'autres partenaires locaux : Annemasse Agglo, Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc, le Canton de Genève, les communes de la CCG et les communes limitrophes suisses, RFF, etc.

Calendrier prévisionnel de l'opération



Sans attendre 2021, la CCG souhaite mettre en place un itinéraire vélo provisoire fléché.

COMMENT PARTICIPER ?

Où s'informer ?

Réunion publique

Jeudi 29 mars à 20h30 à l'Espace Albert FOL à Valleiry
(189 Route de Saint-Julien-en-Genevois, 74520 Valleiry)

Exposition publique

Exposition avec plans et documents explicatifs
au siège de la CCG à Archamps Technopole
(38 Rue Georges de Mestral, Bât. Athéna 2, 74160 Archamps)
aux heures d'ouverture habituelles

Site internet

www.cc-genevois.fr

Comment s'exprimer ?

Registres de concertation

Pour s'exprimer et donner son avis, des registres sont mis à disposition pendant toute la durée de la concertation préalable à savoir du mardi 20 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 :

- au siège de la CCG aux heures d'ouverture habituelles
- dans toutes les mairies et notamment les mairies de Bossey, Collonges-sous-Salève, Archamps, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Chênex, Valleiry

Adresse électronique

Vous pouvez envoyer vos remarques à l'adresse suivante :
viarhona@cc-genevois.fr

Comment suivre le projet après la concertation ?

Recevoir le bilan de la concertation

Si vous souhaitez recevoir le bilan de la concertation par mail, merci d'envoyer un email à viarhona@cc-genevois.fr mentionnant explicitement ce souhait.

Consulter le site web de la CCG

Dans la rubrique "VOUS DÉPLACER" du site web de la CCG, consultez à tout moment l'avancée du projet : www.cc-genevois.fr



Siège de la CCG sur la Technopole à Archamps

LEXIQUE

Modes doux = Modes actifs

Les **modes doux aussi appelés modes actifs** désignent des modes de transport, non motorisés comme la marche mais pouvant être mécanisés comme le vélo, les rollers, la planche à roulettes, les poussettes, la trottinette, etc.

Site propre

Un transport en **site propre** est un mode de transport disposant de sa propre voie, alors exclusive à ce type de transport et non partagée avec les autres modes de transport.

Véloroute

Une **véloroute** est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance à vocation touristique, continu et adapté à la circulation à vélo (confort, sécurité, balisage, service, etc.). Elle peut être composée de voies vertes, de pistes cyclables et de voies à faible trafic, partagées et/ou aménagées.

Voie verte

Une **voie verte** est une voie en site propre réservée aux modes doux : vélos, piétons, rollers, etc. Elle vise à répondre aux déplacements quotidiens et aux loisirs.

GLOSSAIRE

CCG : Communauté de Communes du Genevois

FEDER : Fonds Européens de Développement Économique et Régional

RFF : Réseau Ferré de France

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

L'EUROVÉLOROUTE "VIARHÔNA"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

38 rue Georges Mestral

Bâtiment Athéna 2 - Archamps Technopole

74166 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Cedex

04 50 95 92 60

www.cc-genevois.fr

viarhona@cc-genevois.fr

